

UN PORTAIL DÉDIÉ

- ▶ Consultez / modifiez vos informations personnelles et celles concernant vos hébergements
- ▶ Mettez à jour les périodes de fermeture de vos établissements
- ▶ Tenez votre registre mensuel du logeur
- ▶ Adressez votre déclaration mensuelle et visualisez vos précédentes déclarations
- ▶ Editez votre récapitulatif semestriel à envoyer avec votre règlement à la perception
- ▶ Editez un reçu de séjour pour vos hôtes
- ▶ Consultez la Foire aux Questions
- ▶ Consultez les documents à votre disposition
- ▶ Gérez votre mot de passe
- ▶ Contactez votre référent taxe de séjour



<http://taxe.3douest.com/colmar.php>

03 89 20 67 76 | denise.saturnin@colmar.fr



Pour nous contacter :

denise.saturnin@colmar.fr

MAIRIE DE COLMAR

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES RELATIONS EXTERIEURES

BP 50528 - 68021 Colmar Cedex - 03 89 20 67 76



Colmar
Taxe de séjour



Tout sur la
Taxe de Séjour

<http://taxe.3douest.com/colmar.php>

1 CONNEXION SUR LE SITE

2 DÉCLARATION MENSUELLE

3 VERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR

À partir de la page d'accueil du site de télédéclaration de la ville de Colmar, identifiez-vous.

<http://taxe.3douest.com/colmar.php>



Saisissez votre identifiant et le mot de passe que vous avez reçus par courrier ou par email.

15

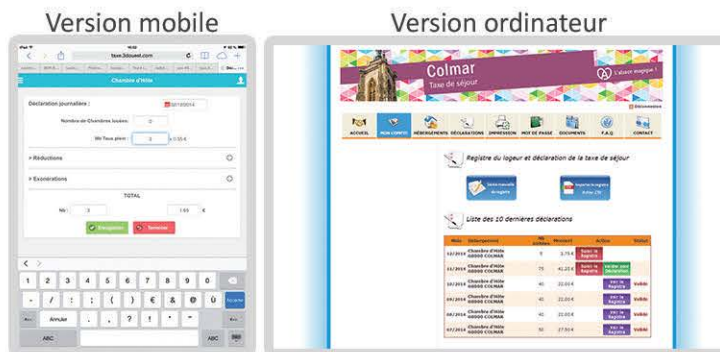
Faites votre déclaration avant le 15 du mois suivant.

Retrouvez toutes les informations mises à disposition par votre collectivité.

Tenez votre registre du logeur en ligne.

► Fréquentation de votre établissement

Indiquez les dates de début et de fin de séjour ainsi que le nombre de personnes accueillies au tarif plein ou exonéré.



► Validation de votre déclaration



Un email de confirmation de validation de votre déclaration vous est envoyé.



N'oubliez pas d'indiquer vos périodes de fermeture. Quand votre établissement est fermé tout un mois, la déclaration à 0 est faite pour vous.

Le reversement de la taxe collectée se fait semestriellement :

1 Editez votre récapitulatif

Colmar

Etat récapitulatif

Du 01/01/2015 au 30/06/2015

Etablissement : Chambre d'Hôte
68000 COLMAR

Gestionnaire : Hébergeur TEST
Période : Du 01/01/2015 au 30/06/2015

Taux plein	nombre de nuitées :	512 x 0,50 € =	281,60 €
Saisonniers	nombre de nuitées :	x 0,00 € =	0,00 €
Personnes Mineures	nombre de nuitées :	x 0,00 € =	0,00 €
Hébergement urgence	nombre de nuitées :	x 0,00 € =	0,00 €
Loyer inférieur Montant	nombre de nuitées :	x 0,00 € =	0,00 €
TOTAL		512 nuitées	281,60 €
Exonérations totales : 0			

2 Envoyer votre règlement par courrier

Votre règlement doit être envoyé avant le 15 juillet pour les mois de janvier à juin et avant le 15 janvier pour les mois de juillet à décembre à :

TRESORERIE DE COLMAR MUNICIPALE
Cité Administrative de Colmar
bâtiment J - 3, rue Fleischhauer
68026 COLMAR CEDEX

<http://www.3douest.com/colmar.php>